

~~Projet d'~~allocution
Conférence internationale sur le transport durable
Achgabat, Turkménistan, 26 et 27 novembre 2016

**Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais, tout d'abord, vous exprimer, au nom de Monsieur le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, qui m'a chargé de le représenter à cette conférence internationale, ses sincères félicitations au Gouvernement et au peuple turkmène frère pour l'organisation de cet événement, dans cette belle ville d'Achgabat, et de lui souhaiter plein succès.

Je saisis, également, cette occasion pour faire part de notre haute appréciation à l'égard de Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Ban ki-mon, pour ses multiples initiatives visant à encourager une action internationale concertée en faveur du développement durable.

Monsieur le président,

La participation de l'Algérie à cette conférence sur les enjeux et les défis du transport durable traduit sa volonté à contribuer de manière constructive aux différentes initiatives mondiales portant sur l'agenda de développement durable.

La tenue de cette conférence et le niveau élevé de la participation témoignent de l'engagement des Nations unies et des Etats membres en faveur d'une action internationale concertée pour un développement inclusif des transports durables, axé sur des dimensions économique, sociale et environnementale.

En effet, la dynamique et l'enthousiasme générés par les Objectifs du Millénaire pour le Développement offre l'opportunité d'engager une concertation constructive autour d'une thématique qui revêt une importance majeure, en l'occurrence le transport durable.

Ces objectifs du développement ont le mérite d'avoir engendré une mobilisation et un engagement, sans précédent, à travers le monde en faveur d'un ensemble de défis liés au développement dans ses multiples formes.

L'Algérie, qui a apporté sa contribution à la réalisation de la plupart des OMD, qui sont pleinement intégrés désormais dans son programme de développement national, est également déterminée à honorer ses engagements dans le cadre des Objectifs de Développement Durable.

Monsieur le président,

Les transports jouent un rôle central dans la croissance économique et contribue à la concrétisation des Objectifs du développement durable, en permettant à la population d'avoir accès aux services de santé et d'éducation et aux avantages économiques et sociaux. Il est, cependant, avéré que les modes de transports utilisés actuellement à travers le monde, dont les tendances négatives ne semblent nullement se modérer, présentent d'importantes lacunes et ne favorisent pas le développement durable ; d'où l'impératif et l'urgence de consolider le mode de transport durable.

C'est dans cet esprit que la communauté internationale vient de lancer d'autres défis en adoptant, en 2015, les Objectifs de Développement Durable, qui intègrent la dimension de développement durable dans le champ des transports.

La cible 11 de ces objectifs ambitionne de réaliser, d'ici à 2030, l'accès à des systèmes de transport abordables, accessibles, sûrs et durables, pour tous, améliorer la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, avec une attention particulière aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.

Ainsi, la notion de transport durable est mise de l'avant pour désigner des actions visant à instaurer un juste équilibre entre des aspirations sociales et un développement économique qui satisfait les besoins de chaque génération. C'est dire qu'au-delà des objectifs traditionnels associés à la protection de l'environnement local (pollution atmosphérique, bruit, utilisation des terres, etc.), la notion de transport durable renvoie à des objectifs globaux et à long terme, notamment le défis des changements climatiques, la préservation des ressources non-renouvelables et le maintien de la biodiversité.

Monsieur le président,

L'Algérie attache un intérêt particulier à la nécessité de mettre à profit l'expérience de ce transit vers un transport durable. Sa politique des transports s'articule sur l'approfondissement des progrès déjà accomplis et des réformes engagées, en tenant compte du principe de la mobilité durable et des attentes de la transition démographique, sociale, et économique du pays.

Le système de transport de l'Algérie sera composé, à moyen terme, de réseaux routier, ferroviaire, aérien, et maritime modernes et intégrés. Ces réseaux seront planifiés, aménagés, gérés, exploités, et entretenus en conformité avec les règles nationales, et les normes et meilleures pratiques internationales.

L'Algérie dispose actuellement d'un réseau ferroviaire de plus de 4.000 Km grâce aux différents programmes de modernisation du transport ferroviaire pour le

rendre un moyen de développement et de désenclavement de toutes les régions du territoire national. Ce linéaire sera porté à 12.500 Km à l'horizon 2025.

De nouveaux systèmes de transport ont été introduits au cours de cette dernière décennie. Il s'agit notamment, du système métro, du système tramway et du transport par câble.

Pour assurer la réussite de la transition du pays vers le transport multimodal et intermodal et vers une logistique moderne, le gouvernement algérien a développé une stratégie intégrée de développement du transport multimodal et intermodal.

Conscient des impacts environnementaux négatifs et des effets du changement climatique, le Ministère des Travaux Publics et des Transports intègre dans sa politique à court et moyen terme les mesures visant à les mitiger, ou les atténuer en veillant à ce que la réalisation et l'exploitation des infrastructures de transports se fassent en conformité avec les exigences du développement durable par :

- La poursuite de son programme de développement de systèmes de transport guidé (train, métro et tramways etc.)*
- La conversion au GPL d'un (1) million de véhicules particuliers et de plus de 20.000 autobus à l'horizon 2030, conformément à ses engagements à la conférence de Paris sur le climat (COP21),*
- L'augmentation de l'offre de transport « propre » dans la poursuite de sa politique d'investissement dans les bus, les tramways et Métros, et les trains de banlieue.*
- La facilitation du développement du cabotage pour le transport des voyageurs et du fret.*
- La généralisation des études d'impacts environnementaux à l'ensemble des projets*
- L'encouragement de la politique de rajeunissement du parc de véhicules, en particulier celui assurant le transport public, par une fiscalité routière incitative en faveur du renouvellement des véhicules de transport des personnes et marchandises et la limitation volontaire de l'âge des véhicules privés.*

Monsieur le président,

La question du transport durable fixe à la communauté internationale un nouveau cap et introduit un nouveau paradigme, dont le contour est dessiné à la

lumière des préoccupations environnementales qui font peser une menace sur la durabilité des infrastructures de transport dans de nombreux pays.

Je me dois, toutefois, de souligner que l'aboutissement de cette transition vers un transport durable passera nécessairement par une mobilisation, de la part des pays riches, de ressources financières substantielles et un programme concret de transfert de technologie et de renforcement des capacités au profit des pays en développement.

Il est également impératif, à notre sens, que la transition prenne en charge les spécificités du continent africain et la complexité de ses vulnérabilités économique, sociale et environnementale.

La communauté internationale, en particulier les pays développés, se doit de consentir plus d'efforts en fournissant aux pays en développement, notamment les moins développés, l'aide nécessaire à même de leur permettre à mettre en œuvre leurs politiques de développement durable, tel que préconisé à Rio.

En conclusion, je suis persuadé, Monsieur le président que les travaux de notre conférence, ne manqueront pas de mettre l'accent sur la nécessité de:

- trouver des nouvelles mesures d'aménagement du territoire susceptibles de réduire l'usage de l'automobile et d'accroître l'utilisation des transports collectifs ;*
- encourager l'échange de « Best practices » dans le domaine de la gestion du secteur de transport ;*
- faciliter et soutenir le transfert de technologies propre,*
- insister pour la réduction des émissions de dioxyde de carbone,*
- utiliser adéquatement les terres et les autres ressources non-renouvelables dans la construction des infrastructures de transport ;*
- encourager l'utilisation des moyens énergétique propre, en l'occurrence l'électricité et le gaz GPL ;*
- renforcer l'approche participative et inclusive permettant la contribution de toutes les parties prenantes (parlementaires, société civile, secteur privé et monde universitaire), dans l'élaboration des politiques sur le transport durable*

Je vous remercie pour votre attention.